

Note de service départementale

Suppression de la collation matinale à l'école maternelle à la rentrée 2007

Textes de référence :

- a) Bulletins officiels de l'Éducation nationale :
 - BOEN HS n°1 du 14 février 2002 « Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire » ;
 - BOEN n°46 du 11 décembre 2003 « La santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation » paragraphe 3.4. « Eduquer à la nutrition et prévenir les problèmes de surpoids et d'obésité » ;
 - BOEN HS n°5 du 12 avril 2007 « Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences ».
- b) Lettres et avis :
 - avis de l'AFSSA du 23 janvier 2004, saisine n°2003-SA-0281, relatif à la collation matinale à l'école ;
 - lettre de la DESCO du 25 mars 2004 concernant la collation matinale à l'école ;
 - Programme national nutrition santé en Franche-Comté, 2006-2008 ;
 - réponse en date du 17 janvier 2007 du Ministère de la santé et des solidarités à une pétition de parents d'élèves demandant le maintien de la collation matinale à l'école (arguments justifiant la suppression).
- c) Documentation scientifique :
 - « Obésité : petit goûter, questions/réponses », par le Docteur Sophie Treppoz ;
 - « La collation de 10 heures en milieu scolaire : un apport alimentaire inadapté et superflu », (2003), A. Bocquet *et al.*, Elsevier, Archives de pédiatrie n°10, pages 945-947 ;
 - « Parents, ne confondons plus petit-déjeuner et goûter du matin à l'école... » par le Docteur Sophie Treppoz, Janvier 2003, Lyon.

Préambule :

La collation à l'école maternelle est dorénavant supprimée. En effet, les problèmes de santé publique occasionnés par la prise de poids et l'obésité deviennent majeurs. Pour accompagner cette mesure, un groupe de travail départemental a préparé le document que je vous adresse aujourd'hui. Je vous demande de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions dès la rentrée 2007. Pour cela, une information des parents d'élèves et des responsables des collectivités locales s'impose. Le présent document a pour but de vous aider dans ces démarches.

Depuis sa fondation moderne, l'Ecole a toujours été le vecteur de la politique sanitaire de notre pays. C'est ainsi que la collation à l'école a été instaurée après la seconde guerre mondiale pour pallier les carences alimentaires. Elle a également été maintenue pour permettre une diminution des excédents de produits laitiers. Aujourd'hui, elle est non seulement devenue inutile, mais elle est préjudiciable.

Selon les recommandations publiées dans la lettre de la DESCO du 25 mars 2004 concernant la collation matinale à l'école et complétant la circulaire n°2003-210 du 1^{er} décembre 2003, aucun argument nutritionnel ne justifie plus la collation matinale. Cette dernière aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Une collation matinale systématique risque, par ailleurs, de brouiller les messages d'éducation nutritionnelle diffusés actuellement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National Nutrition Santé 2 qui recommande d'éviter les apports alimentaires en dehors des repas. Elle risque également, à terme, de faire perdre à l'école, dans ce domaine, son rôle de relais et d'exemplarité (Bocquet *et al.*).

1. Considérations scientifiques

- L'obésité de l'enfant augmente de façon exponentielle depuis 1992, ce qui en fait un problème majeur de santé publique. En France, 6% d'enfants étaient obèses en 1992, 16,7% le sont en 2007 et 25% le seront en 2020 si ce rythme se poursuit.
- Les enfants n'ont pas faim pendant la matinée, la collation est un apport alimentaire superflu (AFSSA et autres documents cités en référence).
- Le « coup de barre » de fin de matinée n'est qu'un moment de fatigue biologique normale. Il ne s'agit pas d'une hypoglycémie au sens médical du terme (pas de baisse du taux de glucose dans le sang).
- Supprimer la collation permet d'instaurer de saines habitudes alimentaires, les enfants conserveront l'habitude de ne pas grignoter en milieu de matinée.

Il convient par ailleurs de souligner que le cadre familial reste le lieu principal de l'apprentissage nutritionnel. Seulement 7% des enfants entre 3 et 5 ans ne déjeunent pas le matin. Il revient aux parents la responsabilité de faire prendre un petit-déjeuner de qualité à leurs enfants. Quant aux goûters qui seraient éventuellement fournis par les parents afin d'être consommés pendant la récréation, on sensibilisera ces derniers pour qu'ils soient d'un apport calorique modéré (préférer un fruit à une barre chocolatée !).

2. Les partenariats forts

Depuis septembre 2006 le département de la Haute-Saône a rejoint le réseau régional pour la prise en charge et la prévention de l'obésité pédiatrique (REPOP). L'Education nationale est un partenaire à part entière du réseau constitué. Vous pouvez solliciter le réseau régional par le biais des médecins de la PMI ou des médecins de la santé scolaire.

3. Répercussions pédagogiques

Si la collation matinale est supprimée, il convient de rappeler que l'**apport d'eau** reste indispensable et permanent. On doit éduquer les enfants à boire régulièrement, selon leurs besoins et sans restriction particulière.

Les projets **d'éducation sensorielle** (semaine du goût) restent pertinents. On veillera simplement à ce qu'ils ne s'accompagnent pas d'une prise alimentaire excessive.

En ce qui concerne **les anniversaires**, il est possible de faire vivre aux élèves des moments festifs, sans avoir recours à la collation.

En restant vigilant sur les *allergies alimentaires* (en avoir connaissance et faire établir des PAI par le médecin scolaire ou le médecin de PMI), les anniversaires peuvent être fêtés une fois par mois en mettant en place un atelier cuisine. Les parents des enfants concernés peuvent en fournir les ingrédients s'ils le souhaitent. En tout état de cause, la prise d'aliments à l'école doit s'accompagner des mesures d'hygiène élémentaire qui s'imposent : lavage des mains et des dents.

Une éducation nutritionnelle sur l'importance de l'équilibre et du rythme alimentaire (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner) ainsi que sur l'importance de la prise d'un petit-déjeuner équilibré, le matin au réveil, reste de mise. Les familles, les garderies matinales (lorsqu'elles existent) ainsi que tous les autres partenaires potentiels (CODES...) peuvent être associés à ce travail.

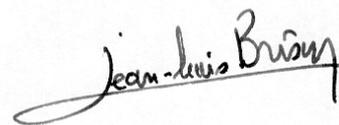
La séance quotidienne d'activités corporelles est une réelle nécessité (Cf. programmes de 2002 et BOEN HS n°5 du 12 avril 2007). Elle contribue au bien-être de l'enfant et à la prévention de l'obésité. Les équipes réfléchiront à l'organisation des emplois du temps autour de ce moment indispensable.

4. Modalités de mise en œuvre pour la rentrée 2007

- Informer les parents d'élèves au plus tard le jour de la rentrée, puis distribuer aux familles les plaquettes officielles qui seront fournies par l'inspection académique, en septembre. Si nécessaire s'appuyer sur les services de PMI et de santé scolaire.
- Informer les élus, les personnels périscolaires (garderie) et les agents territoriaux au service des écoles maternelles.
- Prévoir un avenant au règlement de l'école, lors du premier conseil d'école, pour officialiser la suppression de la collation matinale.

Conformément à la tradition de l'Ecole, je compte sur l'engagement de chacun pour que nous réussissions à promouvoir une éducation durable à la santé.

l'inspecteur d'académie

A handwritten signature in black ink that reads "Jean-Louis Brison". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Jean-Louis Brison